

Intitulé du poste : Juriste assistant en matière de justice de proximité dans le ressort de la Cour d'appel de DOUAI

Affectation : Ministère de la Justice

Direction des services judiciaires

Tribunal Judiciaire de DOUAI

Localisation : 47, rue Merlin de Douai, 59500 Douai

Poste profilé : Oui

Le juriste assistant apporte son concours aux magistrats auprès desquels il est affecté. Il se voit confier des fonctions d'analyse de fond et d'étude des problèmes juridiques les plus complexes.

Les personnes recrutées en qualité de juristes assistants pourront, sous condition d'âge et d'expérience professionnelle, bénéficier d'une voie d'accès à la magistrature dans le cadre d'un recrutement sur dossier, conformément aux termes de l'article 18-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature.

Les juristes assistants se voient proposer une rémunération brute annuelle comprise entre 25 000 et 30 000 euros, en fonction de l'expérience du candidat et des caractéristiques du poste proposé.

I – Missions et organisation :

Le ressort de la Cour d'appel de Douai est composé de 10 tribunaux judiciaires (dont celui de Douai), 7 tribunaux de proximité et 16 conseils de prud'hommes.

Le tribunal judiciaire de Douai (TJ) se situe en 89^{ème} position des tribunaux français. Son ressort est exactement celui de l'arrondissement administratif de Douai. Il est établi dans le Palais de Justice qui abrite également la Cour d'appel de Douai et la Cour d'assises de Douai. Il est composé de 25 magistrats professionnels (19 au siège et 6 au parquet) et 70 fonctionnaires.

Le TJ de Douai est pôle criminel pour le ressort de celui de Cambrai. Depuis le 1er janvier 2019, le TJ de Douai comporte un pôle social également compétent pour le ressort de Cambrai. L'arrondissement comptait en outre, un tribunal d'instance, désormais intégré au tribunal judiciaire, un Conseil des prud'hommes et un Tribunal de Commerce compétent pour les ressorts de Douai et de Cambrai.

Le TJ de Douai, situé au siège de la Cour d'appel est également compétent pour les procédures de cette dernière nécessitant la saisine du juge des libertés et de la détention (essentiellement l'exécution des mandats de la Cour d'assises ou la saisine aux fins de révocation de contrôles judiciaires d'affaires en instance de jugement par la Cour d'assises ou la cour d'appel).

En 2015, l'arrondissement de Douai comptait 245 619 habitants pour une densité de 515 habitants par kilomètre carré (moyenne nationale : 99). Le taux de chômage s'élevait 13 % (moyenne nationale : 10%), l'indice jeunesse à 120 (moyenne nationale : 103) et le taux de pauvreté à 19,4% (moyenne nationale : 14,2%).

La Ville de Douai est le siège, outre de la Cour d'appel judiciaire, et de la Cour d'assises du Nord, d'une Cour Administrative d'appel, d'un Régiment, le 41^{ème} régiment de Transmission et d'un détachement du 8^{ème} Régiment du Matériel. Elle accueille également une faculté de droit et l'Ecole nationale supérieure des mines.

La majeure partie de la population se trouve dans la zone de compétence de la circonscription de police nationale (environ 85 %). Le reste du ressort relève de celle de la Compagnie de Gendarmerie de Douai, dont certaines unités ressortent de la compétence du TGI de Lille et qui compte sur celui de Douai 2 brigades territoriales, une brigade des recherches, et un PSIG. Une brigade fluviale de gendarmerie est aussi implantée à Douai.

Mission générale du juriste assistant :

Le juriste assistant assiste le magistrat dans les dossiers d'une particulière technicité tant sur le fond du droit que sur l'analyse juridique et la rédaction de projets de décisions.

Sur le fond du droit et la cohérence de la motivation de la décision, il assure un travail de suivi et de coordination.

Il participe à la constitution concrète d'une véritable équipe autour du magistrat, en priorité dans les contentieux qui présentent des stocks importants, du fait d'une situation de retard ou de longs délais de traitement afin d'accélérer la réponse pénale.

Il travaille en étroite collaboration avec les magistrats et les agents du greffe pour concourir à la préparation des audiences par des recherches juridiques, des analyses juridiques et des synthèses des dossiers, et à la rédaction des décisions par la rédaction soit de projets de décisions, soit de notes ou de recherches. Il n'est amené à participer ni à la procédure, ni aux audiences, ni à assister aux délibérés.

Au parquet, il se voit confier les missions suivantes, en lien avec les missions dévolues aux greffiers en positionnement d'assistance du magistrat, notamment :

- Confection de notes de synthèse et d'analyse de dossiers, recherche de jurisprudence et de doctrine ;
- Rédaction de projets de décisions et de réquisitoires ;
- Préparation des audiences : résumé des faits, des moyens et des prétentions des parties, confection du rapport pour l'audience, repérage des points de droit en débat, proposition en amont de solutions, propositions des questions à poser au cours de l'audience
- Appui à l'orientation des procédures sous l'autorité du procureur de la République.

Mission particulière du juriste assistant dans la cadre de la justice de proximité :

La mission du juriste assistant dans le cadre de la justice de proximité portera essentiellement sur la matière pénale, notamment les infractions contraventionnelles et délictuelles d'une gravité modérée commises tant par les majeurs que par les mineurs.

Le juriste assistant sera chargé de faire le lien entre les officiers du ministère public, les délégués du procureur et le parquet afin de fluidifier et d'accélérer le traitement des infractions du spectre bas de la petite et moyenne délinquance de proximité.

Il aura la charge d'élargir les possibilités de recours à des alternatives aux poursuites (TNR pour les mineurs, le cas échéant sur défèrement, justice restaurative, etc.)

Il pourra également assister le procureur dans ses relations avec les élus et les établissements scolaires sur les missions de prévention de la délinquance et la participation aux instances partenariales sur ce thème.

Il pourra se voir confier notamment les tâches suivantes :

- Assistance du magistrat dans la recherche et la contractualisation de nouveaux partenariats institutionnels destinés à augmenter l'offre et la fréquence des alternatives aux poursuites disponibles sur le ressort,
- Préparation et mise en état des dossiers pour lesquels une alternative aux poursuites aura été décidée par le parquet, en lien avec le greffe,
- Détermination, sous le contrôle du magistrat, des priorités de traitement des affaires et orientations des dossiers, aide à la décision.
- Coordination des délégués du procureur, aide à leur recrutement.
- Aide à la gestion de l'organisation des alternatives aux poursuites

II - Description du poste

II – 1 : Le contentieux spécifique à traiter : essentiellement sur la matière pénale, notamment les infractions contraventionnelles et délictuelles d'une gravité modérée commises tant par les majeurs que par les mineurs.

II – 2 : Les volumes de contentieux concernés : le contentieux visé constitue une part importante des procédures traitées, pour lesquelles il importe de réduire les délais de traitement tout en diversifiant le type des réponses apportées. La plus value du juriste assistant résidera notamment dans le traitement des procédures sur comptes rendus reçus dans le cadre de la permanence ; par la création de nouvelles alternatives en lien avec les délégués du procureur et les associations intervenant dans le champ de la réinsertion : mise en place de travail non rémunéré sur défèrement, notamment pour les mineurs dans le cadre de la composition pénale, mise en place de processus de justice restaurative, etc.

II – 3 : Localisation du poste et tâches à effectuer : le poste est localisé au parquet de Douai, au sein du tribunal judiciaire de Douai. Les tâches à effectuer sont les suivantes :

- développement des alternatives aux poursuites (création de nouvelles alternatives, développement du travail non rémunéré, développement des alternatives sur défèrement, mise en place de la justice restaurative, aide à la coordination, au recrutement et à la formation des délégués du procureur.
- Aide à la décision des magistrats par la gestion des compte-rendus des forces de sécurité intérieure dans le cadre des messages reçus à la permanence
- Assistance du procureur dans les relations avec les élus sur la prévention de la délinquance et avec les établissements scolaires sur cette même prévention et sur la lutte contre l'absentéisme scolaire

Rattaché fonctionnellement au magistrat responsable du service juridictionnel, le juriste assistant relève administrativement du directeur délégué à l'administration régionale judiciaire.

III - Compétences requises :

Le juriste assistant devra disposer au moment de son recrutement :

- soit d'un doctorat en droit
- soit d'un diplôme sanctionnant une formation juridique Bac+5 **avec deux années d'expérience professionnelle** dans le domaine juridique et que leur compétence qualifie particulièrement pour exercer ces fonctions (*le temps passé comme assistant de justice pouvant être pris en compte*) : *travail en cabinet d'avocat, chargé TD à l'université, juriste d'entreprise...*

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'organisation judiciaire et administrative - Excellent ou Très bon niveau en droit - Spécialisations recherchées : - Connaissances des dispositifs partenariaux de prévention de la délinquance - Maîtrise de la procédure pénale et du droit pénal - Bonne connaissance de l'environnement institutionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'outil Internet ou Intranet - Qualité d'analyse, de rédaction et de synthèse - Gérer les délais, les priorités et les contraintes - Sens du travail en équipe - Gestion de projet partenariaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Sens de l'organisation - Disponibilité - Discrétion - Adaptabilité, réactivité - Capacité à travailler en équipe - Sens de la communication - Sens des relations avec les élus et les institutions partenaires - Capacité à rendre compte

Renseignements et candidatures :

M. Frédéric TEILLET (procureur de la République)

tel : 03-21-59-27-71 (sec)

mail : frederic.teillet@justice.fr